



Jeudi 2 juillet 2015

Communiqué commun

La création d'un corps de psychologues de l'Education nationale regroupant psychologues des écoles, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO vient d'être officiellement annoncée par le ministère.

Cette revendication ancienne, portée par la FSU depuis sa création et par plusieurs associations et organisations de psychologues, est enfin entendue !

Le SNES et le SNUIPP apprécient positivement la volonté du MEN de mieux reconnaître l'apport des psychologues de l'éducation nationale, du premier comme du second degré, avec les spécificités qui sont les leurs : proposer de l'aide et de l'accompagnement psychologiques, prévenir les difficultés et le décrochage, favoriser l'adaptation et les transitions entre cycles, contribuer à l'élaboration des projets scolaires et professionnels des adolescents, participer au travail des équipes pluri-professionnelles au sein du service public d'éducation.

Cette évolution doit s'accompagner dans les mois qui viennent de la rédaction d'un décret statutaire actant les équilibres patiemment construits durant les 18 mois de discussions au sein du chantier métiers. Il reste encore des points à préciser pour le cursus de formation post concours, situé après le master 2 de psychologie, les conditions du changement statutaire pour les actuels psychologues des écoles détenteurs du statut de professeur d'école, l'architecture du nouveau corps notamment la revalorisation de la fonction de DCIO

La FSU regrette que la grille indiciaire retenue ne tienne pas compte de l'élévation du niveau de recrutement, sauf pour les premiers échelons et que les régimes indemnitaires n'aient pas été harmonisés par le haut. Si l'objectif est de tendre vers un meilleur équilibre, des engagements sont nécessaires.

Face à toutes les tentatives d'externalisation et de décentralisation des fonctions de psychologue, en particulier dans le second degré, la décision de création du corps unique conforte la place et le rôle des psychologues dans le système éducatif. Elle doit déboucher sur une revalorisation significative des psychologues du premier degré, des copsy et des DCIO actuellement en fonction et d'une augmentation conséquente des recrutements afin de remplacer les départs en retraite et d'améliorer la prise en charge au sein des RASED et des CIO.